

DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'UNION DE LA PRESSE FRANCOPHONE

20, avenue du Temple, 1012 Lausanne

Paraît douze fois par an

N° 475

Prix de l'abonnement: 40 francs (26 euros). Compte de chèques postaux: Lausanne 10-3056-2.

Avril 2006

Lorsqu'un néologisme paraît absurde ou inapproprié, c'est presque toujours vers l'anglais qu'il faut se tourner pour en découvrir l'origine ou le sens. C'est de l'anglo-américain que nous parvient ce qu'il y a de plus crétin et de plus vulgaire dans le mercantilisme ambiant et la pollution publicitaire.

Flouter

«C'est moi qui ai décidé de flouter leur visage.» Cette phrase, relevée dans un quotidien français, comporte un néologisme qui a fait récemment son apparition dans le Petit Larousse et le Petit Robert.

Flouter: «Photogr., télév. Rendre volontairement flou, méconnaissable. Flouter un visage.»

Pour éviter une confusion avec le verbe *flouer*, un tripotage sémantique a permis de créer le néologisme *flouter*, au mépris de toute règle grammaticale, le mot *flou* ne prenant pas de *t* final.

Un glissement de sens donne aujourd'hui à ce terme la signification d'«être obscur ou vague dans ses propos». Il est déconseillé de l'employer hors du jargon professionnel, au risque de «flouter» la netteté de sa pensée.

(Défense du français, n° 475, avril 2006)

«Making of»

«Le making of de ce film a pulvérisé les records d'entrées en salles.» Cette information peut à coup sûr décontenancer celui qui ne maîtrise pas assez bien le «franglais branché».

En jargon cinématographique, le *making of* (angl. *making* «création, composition») est «le film du film», c'est-à-dire un reportage sur le tournage d'un film; un document qui décrypte l'art et la manière du tournage d'un film; une présentation du détail d'une opération de tournage.

Ce terme n'est mentionné par aucun dictionnaire usuel. Dans son Dictionnaire franglais-français, Alfred Gilder propose: reportournage, cinémarge, docufilm.

(Défense du français, n° 475, avril 2006)

Plomber

Un quotidien français fait état d'un avocat dont l'image reste «plombée» par une affaire récente.

Cette acception figurée du verbe *plomber* vient de faire son apparition dans le Petit Larousse: Entraîner vers le bas; handicaper, compromettre. Dette qui plombe les résultats. Parti plombé par les scandales.

Ce néologisme entraîne abusivement une ribambelle de sens plus ou moins voisins: alourdir, altérer, corrompre, empêtrer, entraver, encombrer, embarrasser, gêner, marquer défavorablement, etc. Il n'est donc d'aucune utilité.

(Défense du français, n° 475, avril 2006)

«Procrastiner»

Le substantif *procrastination*, cité par Littré, est considéré comme inusité dans le Larousse du XX^e siècle (1932). Il signifie: remise au lendemain, ajournement. «*Chênédollé écouta trop le démon de la procrastination, comme on l'a appelé*» (Sainte-Beuve).

En revanche, le verbe *procrastiner* n'est pas encore reconnu par les dictionnaires récents, mais fait désormais fureur dans la presse: «Vinokourov n'est pas du genre à procrastiner.» De même le participe passé: «Bravo de ne pas avoir procrastiné pour envoyer ce mail!»

Certains néologues (ou néologistes) amateurs ne sont pas, eux, du genre à procrastiner pour se donner une teinture d'érudition.

(Défense du français, n° 475, avril 2006)

«Randomisation»

De l'anglais *random* «fortuit»; *at random* «au hasard».

En statistique: action de valider un résultat par l'étude comparative du résultat obtenu à partir d'un échantillon dont les éléments sont tirés au hasard; échantillonnage au hasard pour une enquête publique; choix au hasard de malades sur lesquels seront testés de nouveaux médicaments; introduction d'un élément aléatoire dans un calcul ou dans un raisonnement.

Soit, en français: hasardisation, échantillonnage aléatoire, échantillonnage au hasard, sélection aléatoire. *Random access*: accès sélectif, accès direct; *random access memory*: mémoire vive; *random priming*: amorçage aléatoire.

(Défense du français, n° 475, avril 2006)

Tribulations

Du lat. eccl. *tribulatio* «tourments, détresse; adversités voulues par Dieu». Ce terme s'est laïcisé pour désigner une épreuve physique (en ce sens vieilli) ou morale. Par extension: mésaventures, revers, vicissitudes. «*J'irai vous conter toutes mes petites tribulations*» (Sainte-Beuve).

Ce mot (pluriel) ne peut s'appliquer qu'à des personnes. On ne dira donc pas, comme notre Télévision romande: «Les tribulations du *Clemenceau* continuent.»

(Défense du français, n° 475, avril 2006)